

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 10  
Nombre de représentés : 4  
Nombre d'absents : 2

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE SEPT OCTOBRE** à 14 h 00,  
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port.,  
après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN,**  
**Président.**

**Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LEBRETON

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_121\_BC\_17**  
*Validation du plan de financement  
provisoire pour la réalisation des  
travaux d'urgence de confortement  
post Belal sur le système  
d'endiguement de la Rivière des Galets  
avant la saison cyclonique 2024/2025*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Philippe LUCAS - M. Christophe DAMBREVILLE

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Irchad OMARJEE - M. Fayzal AHMED-VALI

Nombre de votants : 14

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
1 octobre 2024

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
14/10/2024

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Olivier HOARAU - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE procuration à Mme Mélissa COUSIN

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 OCTOBRE 2024**

**AFFAIRE N°2024 121 BC 17 : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'URGENCE DE CONFORTEMENT POST BELAL SUR LE SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DE LA RIVIÈRE DES GALETS AVANT LA SAISON CYCLONIQUE 2024/2025**

**Le Président de séance expose :**

**Contexte :**

Le Territoire de l'Ouest comporte 20 ravines équipées d'ouvrages de protection contre les inondations. Ces ouvrages représentent un linéaire global de 29 km environ et ont été classés par les services de l'État en 2015, en différentes classes B, C et D.

Le Territoire de l'Ouest est en responsabilité de 3 systèmes d'endiguement (SE) de classe B (SE route digue de Saint-Paul, SE de la Rivière des Galets et SE de l'Ermitage) et de 4 autres systèmes d'endiguement de classe C, qui sont en cours de régularisation (ravine des Lataniers et ravine Balthazar sur la Commune de La Possession, ravines Grand Étang et Petit Étang et ravine La Fontaine sur la Commune de Saint-Leu).

Le passage du cyclone BELAL a été un évènement majeur.

Dans le cadre de ses actions pour l'entretien et la surveillance des ouvrages sur l'ensemble de son territoire, le Territoire de l'Ouest a identifié des secteurs nécessitant des réparations importantes.

L'évaluation des coûts de réparation à l'identique ont été globalement estimés sur l'ensemble des ouvrages à 4 377 668,30 € H.T et ont fait l'objet d'une demande d'indemnités aux Fonds de Secours pour l'Outre-Mer (FSOM).

Plus particulièrement, le débit important atteint dans la Rivière des Galets (1012 m<sup>3</sup>/S) a fortement sollicité les ouvrages du système d'endiguement, impliquant une déclaration au Préfet d'Évènements Importants pour la Sécurité des ouvrages Hydrauliques (EISH) et nécessitant des travaux de confortement d'urgence, à réaliser avant la prochaine saison cyclonique.

**Présentation des opérations :**

Suite au passage du cyclone BELAL, les ouvrages du Système d'Endiguement de la Rivière des Galets ont subi plusieurs dommages. Ces dommages ont été identifiés suite à une visite post-crue, dont le rapport relève notamment :

- ◆ La perte de matériaux de 2,50 à presque 6,00 mètres au niveau des ouvrages ainsi que la déstructuration du confortement en blocs attachés de l'Épi n°5 en rive droite, situé sur la Commune de Le Port ;
- ◆ La perte de matériaux et d'une partie de la terrasse existante, ainsi que la mise à nu de la semelle de l'ouvrage sur environ 162 ml, avec des affouillements.

Un programme de travaux d'urgence a été remis par le bureau d'études sur ces deux secteurs, afin de les conforter avant le démarrage de la prochaine saison cyclonique.

Un protocole de déviation progressive de bras vif en vue de l'assèchement du bras vif actuel situé à proximité immédiate de l'Épi n°5 et P14 de la Rivière des Galets sera mis en place, pour permettre de mener les travaux

nécessaires au rétablissement de la fonction protectrice du SE.  
A noter que les travaux sur la zone P14 rive gauche ne sont pas présentés et seront réalisés en parallèle.

Les travaux d'urgence pour le confortement sur l'Épi n°5 répondront à un double objectif :

- ◆ La réalisation d'un rétablissement de la berge en amont de l'épi, ainsi qu'un rechargement au niveau de la terrasse amont ;
- ◆ La création d'une nouvelle berge en remblai, contre l'Épi n°5, protégée par des blocs béton récupérés dans la rivière. Les remblais seront issus des déblais de réalisation du chenal ou seront prélevés dans la rivière. Si un manque de blocs est constaté, des gros éléments sélectionnés seront placés sur le parement des remblais pour réaliser une protection.

### Calendrier prévisionnel :

- Préparation des travaux : Août / Septembre 2024
- Travaux : Septembre à novembre 2024

### Subvention Fonds vert :

Les réparations des désordres sur ouvrages sont éligibles à l'axe 2 A : Travaux de réhabilitation de digues d'un système d'endiguement (travaux visant à rétablir un niveau de protection antérieur, grosse réparation à la suite d'un événement fortuit ayant endommagé le système d'endiguement).

### Plan de financement prévisionnel :

Le coût global de ces opérations de confortement d'urgence a été évalué à 370 180 € HT pour 2024.

Le plan de financement prévisionnel, sous réserve de l'attribution de la subvention Fonds Vert, est le suivant :

| <i>Origines</i>                 | <b>Montant (en €)</b> | <b>% sur le coût prévisionnel HT</b> |
|---------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| <b>1 - AIDES PUBLIQUES</b>      |                       |                                      |
| État – Fonds Vert               | 296 144 € HT          | 80 %                                 |
| <b>Total AIDES PUBLIQUES</b>    | <b>296 144 € HT</b>   | <b>80 %</b>                          |
| <b>2 - AUTOFINANCEMENT</b>      |                       |                                      |
| Ressources propres              | 74 036 € HT           | <b>20 %</b>                          |
| <b>Total AUTOFINANCEMENT</b>    | <b>74 036 € HT</b>    | <b>20 %</b>                          |
| <b>Total général (1 + 2) HT</b> | <b>370 180 € HT</b>   | <b>100 %</b>                         |

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/09/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 16/09/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20241010-2024\_121\_BC\_17-DE



- **APPROUVER** le plan de financement provisoire « *Travaux d'urgence pour le confortement post-Bélal sur le système d'endiguement de la rivière des galets 2024* » ;

- **AUTORISER** le Président à signer tous les actes liés à cette affaire.

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président